

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-407-1930 promulguent le décret du 3 juillet 1930 portant publication et mise en application provisoire du deuxième avenant à la convention Commerciale entre la France et la Hongrie, signé à Paris, le 21 décembre 1929,

n° 03-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 3 juillet 1930 portant publication et mise en : application provisoire du deuxième avenant à la convention commerciale entre la France et la Hongrie, signé à Paris, le 21 décembre 1929 : Vu les circulaires ministérielles n° 1.639 et 19/S, des 5 septembre et 4 octobre 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 3 juillet 1930, susvisé, portant publication et en application provisoire du deuxième avenant à la convention commerciale entre la France et la Hongrie, signé à Paris, le 21 décembre 1929,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac